

OBJET : Transformation d'emploi – Catégorie A/ Attaché Territorial

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, lequel stipule en son article 2 : « Les membres du cadre d'emplois participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique. Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service ».

Considérant :

- qu'un agent de la Collectivité, remplissant les conditions statutaires, a été proposé à la promotion interne au grade d'Attaché territorial, grade pour lequel l'ouverture d'un poste était possible,

- que le poste occupé par cet agent correspond, de par ses missions et son niveau de responsabilité, aux critères du grade d'Attaché tel que défini à l'article 2 du décret,

- et que la valeur professionnelle de l'agent est reconnue par la Collectivité,

Il est proposé la création, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, d'un emploi de catégorie A, à temps complet, au grade d'Attaché territorial, filière administrative, afin d'assurer les missions de chef du service des Maisons Citoyennes, et la suppression, au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de l'emploi correspondant au grade de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, filière administrative.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, , en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,

Alexis RAGACHE

## NOTE EXPLICATIVE N°76

OBJET : Transformation d'emploi – Catégorie A/ Attaché Territorial

Cette transformation d'emploi permettra à l'autorité territoriale de nommer au grade d'attaché territorial, en promotion interne, un fonctionnaire titulaire occupant le poste de chef du service des Maisons Citoyennes.

Cette nomination, qui a été portée à la connaissance de la CAP de catégorie A du 28 mai 2024 permettra de prendre en compte le niveau de responsabilité de cet agent et de reconnaître sa progression et sa valeur professionnelles.